



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats

Immeuble de Braconne

23000 - GUÉRET

Téléphone : 05 55 41 04 81

E-mail : snu23@snuipp.fr

Site : 23.snuipp.fr

À Guéret, le 11 mars 2013

À

Monsieur le Président du Conseil Général de la Creuse

Objet : situation des postes d'EMALA

Monsieur le Président,

Le Directeur Académique de la Creuse va présenter aux représentants du personnel lors du Comité Technique Spécial Départemental son projet de carte scolaire pour la rentrée 2013.

Son prédécesseur nous avait assurés d'un possible retour sur l'amputation de 50% des capacités d'intervention des EMALA, actée dans la précédente carte scolaire avec la suppression de l'équivalent de 2 postes.

Nous connaissons l'attachement du Conseil Général à ce dispositif, participant au financement de cette action départementale qui a vocation à permettre aux élèves des écoles rurales les plus isolées d'avoir accès à une offre culturelle, scientifique et sportive qui ne pourrait leur être proposée en dehors de ce dispositif.

Or, lors d'un groupe de travail, Madame le Directeur Académique nous a indiqué en première intention ne pas vouloir réimplanter les deux postes supprimés. Cette position est d'autant plus étonnante que le dispositif EMALA nous semble être une transcription tout à fait adaptée à la ruralité creusoise de l'ambition ministérielle de « plus de maîtres que de classes ».

Afin de retrouver l'intégralité du dispositif dès la rentrée prochaine, nous espérons que comme le fait notre organisation, le Conseil Général défendra à nouveau ce dossier, tant en amont que pendant le prochain CDEN.

Comptant sur votre intervention, veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Secrétaire départemental

Fabrice COUEGNAS